

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION, INTITULÉ CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2024: RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

La Commission permanente sur les finances et l'administration a initié des travaux visant à étudier la consultation prébudgétaire 2024. Le document intitulé [Consultation prébudgétaire 2024: rapport et recommandations](#) déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal du XX

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente des finances et de l'administration, ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des dix-huit (18) [recommandations](#) émises par la Commission.

#	Recommandation	Services responsables	Commentaires
Perspectives budgétaires 2024			
1	Poursuivre une maîtrise serrée des dépenses et identifier toutes les sources d'économies possibles.	Service des finances	État de la recommandation : En cours Le contrôle serré des dépenses, tant pour les unités d'affaires que pour les des sociétés paramunicipales et autres organismes, est une préoccupation constante du comité exécutif. Il est pris en compte dans chaque processus budgétaire. Le comité exécutif a un souci constant de respecter la capacité de payer des contribuables tout en restant à l'écoute des priorités et besoins de la population. Le SPSPPO poursuit la revue des programmes et activités dans un objectif de performance organisationnelle.
2	Assurer la soutenabilité de la dette – en maîtrisant l'endettement, en visant un ratio de la dette sur les revenus annuels de 100 % en 2027, en poursuivant les paiements au comptant et en visant les objectifs contenus dans la Politique de la gestion de la dette – et contenir le rythme des dépenses.	Service des finances	État de la recommandation : En cours La planification du PDI sur 10 ans repose sur des hypothèses/scénarios du cadre financier (taxation, paiement comptant, etc.) visant l'équilibre budgétaire et le respect des ratios d'endettement annuels permettant d'atteindre le seuil critique de 100 % en 2027.
3	Identifier et adopter, au cours des prochaines années, des mesures d'écofiscalité susceptibles d'encourager des comportements écoresponsables et de faciliter la transition	Service des finances	État de la recommandation : En cours Le comité exécutif rappelle que la Ville a adopté des mesures écofiscales, telles que la tarification volumétrique dans les immeubles non résidentiels dotés de compteurs d'eau et la taxe sur les parcs de stationnement.

	écologique de la Ville de Montréal, tout en veillant à ce que l'application de ces mesures n'augmente pas l'écart de taxation entre les immeubles résidentiels et non résidentiels, et inciter les villes liées à mettre en place des mesures écofiscales semblables.		La Ville poursuit par ailleurs sa vigie des mesures écofiscales en vigueur dans d'autres municipalités. Il convient de rappeler que les politiques fiscales des municipalités de l'agglomération de Montréal relèvent de leur propre conseil municipal.
4	Préciser et communiquer les dépenses associées aux différents plans adoptés par la Ville, comme le Plan climat 2020-2030 et le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, afin d'en faciliter la compréhension et le suivi.	Service des finances Bureau de la transition écologique et de la résilience Service de l'environnement	<p>État de la recommandation : En cours</p> <p>La Ville révisé notamment ses règles de gouvernance pour prendre en compte l'impact climatique et environnemental de toutes ses décisions. Elle le fait, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en s'imposant un test climat (action 43 du Plan climat) ; ▪ en adoptant un budget climat (actions 44 et 45 du Plan climat) ; ▪ en se donnant comme objectif de consacrer minimalement entre 10 et 15 % du budget de son Programme décennal d'immobilisations à l'adaptation aux changements climatiques (action 46 du Plan climat). <p>Depuis le budget 2024, une section climat présente les informations à cet effet. Cette section sera améliorée en continu au fil des futurs budgets afin d'intégrer les évaluations de coûts disponibles.</p> <p>Par ailleurs, lors de l'exercice de reddition de comptes du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, la Ville s'efforcera d'y inclure les dépenses associées.</p>
5	Préciser les besoins et les budgets nécessaires en matière d'adaptation aux changements climatiques, en prévision de la mise à jour du Plan climat Montréal, prévue en 2025.	Service des finances Bureau de la transition écologique et de la résilience	<p>État de la recommandation : En cours</p> <p>La section climat du budget 2024 présente une rubrique concernant les investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques où les budgets nécessaires à cet effet sont identifiés pour chacune des unités d'affaires de la Ville. Les besoins sont présentés sous les types d'investissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures naturelles et hybrides - Infrastructures grises admissibles <p>Les unités d'affaires doivent identifier, chaque année, la part de leur budget qui y est consacrée.</p>
6	Présenter, à partir de l'étude publique du budget de fonctionnement 2024, des hypothèses démontrant les impacts financiers de la dette sur le budget de la Ville, selon les scénarios suivants :	Service des finances	<p>État de la recommandation : Non retenu</p> <p>Les impacts financiers de la dette sur le budget de la Ville, selon les scénarios du ratio d'endettement suivants : 105 % : Diminution de (2,3) M\$, 110 % : Augmentation de 3,4 M\$, 115 % : Augmentation de 9,0 M\$, 120 % : Augmentation de 14,7 M\$ et 125 % : Augmentation de 20,3 M\$.</p>

	un ratio de 105 % des revenus annuels, 110 %, 115 %, 120 % et 125 %.		
7	Déposer un portrait global détaillant les actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement afin de mieux évaluer l'impact des décisions budgétaires et de prévoir les investissements nécessaires.	Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle	État de la recommandation : Terminé Le portrait sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal a été rendu public en novembre 2024.
L'écofiscalité et la fiscalité : la taxe kilométrique			
8	Prendre en compte et analyser les résultats de l'étude en cours à la Communauté métropolitaine de Montréal, en vue de statuer sur l'implantation d'une taxe kilométrique, qui pourrait se substituer à l'actuelle taxe sur les carburants, et qui serait possiblement appliquée par le gouvernement du Québec.	Service des finances	État de la recommandation : En cours L'étude préliminaire pour une contribution kilométrique, élaborée par la firme Aviseo pour la CMM et rendue publique en décembre 2023 est en cours d'analyse par la Ville.
L'écofiscalité et la fiscalité : la tarification dynamique du stationnement sur rue			
9	Analyser l'introduction de la tarification dynamique du stationnement sur les artères commerciales et à proximité des autres pôles générateurs de déplacements, afin de favoriser l'équité entre les utilisateurs et de stimuler la vitalité commerciale locale.	Service des finances Service de l'urbanisme et de la mobilité	État de la recommandation : En cours Les attentes de la Ville exprimées clairement dans le Document d'orientation 2023-2025 de l'Agence de mobilité durable prévoient notamment l'optimisation du stationnement au centre-ville et sur les artères commerciales et l'application des mesures du cadre de référence de l'approche tarifaire, notamment la tarification modulaire et la tarification progressive. En cohérence avec ces attentes, la Ville et l'Agence de mobilité durable travaillent déjà activement à la mise en place d'une tarification modulaire au centre-ville et au développement technologique permettant son déploiement dans les prochaines années.
10	Considérer, dans cette analyse, la tarification équitable des bornes électriques.	Service des finances Service de l'urbanisme et de la mobilité	État de la recommandation : En cours La Ville de Montréal a mandaté la firme CIMA+ afin de proposer et évaluer différents scénarios tarifaires pour l'utilisation des bornes de recharge publique qui sont déployées par la Ville. La Ville poursuit parallèlement ses analyses visant une plus grande équité dans l'accès à la recharge publique.
L'écofiscalité et la fiscalité : la taxe sur les surfaces imperméables			
11	Encourager la gestion des eaux de pluie sur le domaine privé en adoptant des mesures écofiscales, qui bénéficient aux propriétaires ayant	Service des finances, Service de l'eau	État des recommandations : À venir La Ville prévoit amorcer des travaux à cet effet au courant de l'année financière 2025, lesquels comprendront :

	implanté des mesures de rétention des eaux pluviales		- une revue des mesures en vigueur dans les autres municipalités québécoises et à travers le monde ; - des travaux à nature législative ; - des analyses d'impact financier.
12	Étudier la mise en place d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables, qui serait d'abord déployée aux secteurs commercial, institutionnel et industriel, ainsi qu'au secteur résidentiel possédant des surfaces imperméabilisées de plus de 5 000 pi ² ou 465 m ² .	Service des finances	Le comité exécutif rappelle par ailleurs que le règlement 20-030 sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales est par ailleurs en vigueur.
L'écofiscalité et la fiscalité : la taxe sur les logements vacants			
13	Analyser la possibilité d'imposer une taxe sur les logements vacants.	Service des finances, Service de l'habitation	État de la recommandation : En cours Le projet de loi 39, sanctionné le 8 décembre 2023, permet aux municipalités québécoises l'application d'une taxe sur les logements vacants. La Ville poursuit ses travaux d'analyse pour une potentielle application.
Financer le développement			
14	Obtenir du gouvernement du Québec, lors des négociations entourant l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, un programme de transfert municipal comprenant un volet en habitation inclusive et en transport collectif, et un pacte de développement pour soutenir l'aménagement urbain et la requalification foncière	Bureau des relations gouvernementales, Service de l'habitation, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Service de la stratégie immobilière	État de la recommandation : En cours 1) Dans le cadre du volet habitation de l'entente de réciprocité, le gouvernement du Québec s'est engagé à faciliter et à accélérer la réalisation de projets d'habitation, dont ceux de logements sociaux et abordables. Il s'est également engagé à favoriser la planification conjointe avec les municipalités des actions en matière de création de logements sociaux et abordables. Dans ce contexte, et en plus de ses actions menées de manière autonome dans ce domaine (droit de préemption, Règlement pour une métropole mixte, Chantier Montréal abordable, etc.), la Ville de Montréal est intervenue auprès du gouvernement à la fois pour : <ul style="list-style-type: none"> • obtenir sa juste part du nombre d'unités de logements sociaux et abordables financées par les nouveaux programmes provinciaux (PHAQ, fonds fiscalisés, etc.) mis en place par la Société d'habitation du Québec (SHQ); • avoir voix au chapitre quant à la sélection des projets à financer en priorité, afin de s'assurer qu'ils soient alignés avec les besoins montréalais. 2) Dans le cadre du transport collectif , le financement est avant tout métropolitain. La Ville de Montréal travaille de concert avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et les quatre autres secteurs de la région afin de s'entendre avec le gouvernement pour le financement de l'exploitation du transport collectif. En mai 2024, le gouvernement s'est engagé à poursuivre son soutien au financement de l'exploitation du transport collectif pour 2025, ainsi que de manière dégressive pour les années 2026-2028.

			<p>De plus, la Ville de Montréal a participé aux audiences parlementaires sur les projets de loi 61 et 62 afin de faire valoir l'importance d'un financement dédié conséquent aux projets d'infrastructures de transport collectif, dans le cadre de la mise en place de l'agence Mobilité Infra Québec.</p> <p>3) Dans le cadre de l'aménagement urbain, le <u>plan de mise en œuvre de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire (PNAAT)</u> prévoit plusieurs mesures tout à fait cohérentes avec le soutien à l'aménagement urbain. C'est dans cette optique que la Ville fait des représentations pour demander que le gouvernement aille de l'avant avec les actions spécifiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la prise en compte de l'aménagement du territoire dans les projets gouvernementaux structurants (action spécifique 1,5) • Soutenir la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports par des outils d'aide à sa réalisation (action spécifique 3,1) • Accroître la flexibilité du régime fiscal municipal afin de favoriser l'aménagement durable du territoire (action spécifique 3,4) • Améliorer la cohérence des programmes d'aide financière avec les enjeux d'architecture et d'aménagement du territoire durables (action spécifique 8,1) <p>La mise en place de ces actions spécifiques pourrait se traduire, entre autres, dans un pacte de développement pour soutenir l'aménagement urbain.</p>
15	Adopter une stratégie d'augmentation de la richesse foncière en identifiant des secteurs potentiels de développement, en établissant des niveaux de densité optimale, en accélérant les délais de traitement des demandes et des autorisations ainsi qu'en planifiant les investissements nécessaires dans les infrastructures pour favoriser la réalisation de projets et la création de milieux de vie complets.	Service de l'urbanisme et de la mobilité	<p>État de la recommandation : À venir</p> <p>Le PUM, actuellement soumis à la consultation publique, identifie les secteurs stratégiques de développement et établit les niveaux de densité optimal. L'objectif est de prioriser les investissements dans ces secteurs.</p>
La revue des activités et des programmes			
16	Analyser la mise en commun des services, des équipements et des infrastructures entre les arrondissements, dans une optique de réduire les dépenses.	Service de la culture, Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle	<p>État de la recommandation : En cours</p> <p>Dans le cadre des thématiques prioritaires à la revue des activités et des programmes, la question de compétence et de gouvernance est systématiquement analysée.</p>

17	Considérer le lancement d'un chantier sur la situation et les perspectives des infrastructures culturelles montréalaises (les lieux de création, de diffusion et les équipements subventionnés).	Service de la culture	<p>État de la recommandation : Non retenue</p> <p>La faisabilité d'un tel un chantier a fait l'objet d'analyses du Service de la culture. Compte tenu du nombre important d'infrastructures culturelles, de la diversité des fonctions et usages, des rôles et responsabilités en matière de maintien d'actifs, des divers types de propriétés, le comité exécutif ne retient pas cette recommandation.</p>
18	Analyser le potentiel et la faisabilité d'appliquer une taxe sur les panneaux d'affichage géants, sans exclure d'éventuels retraits de ces dispositifs publicitaires. Basée sur le principe du pollueur-payeur, les revenus de cette taxe pourraient, par exemple, être utilisés pour constituer un fonds de réserve qui répondrait à certains besoins du milieu culturel montréalais, pour qui la relance post-pandémie est particulièrement difficile.	Service des finances	<p>État de la recommandation : Terminé</p> <p>Cette source de revenus n'a pas été retenue compte tenu du faible potentiel de revenus qu'elle générerait. Notons également que, depuis 2013, ces revenus sont cédés aux arrondissements.</p>